CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2022 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 25 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

<u>Présents</u>: MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Ariette, AVRIL Jérôme, ROUX Josiane, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, WILHELM Nicolas, GUILHOT Caroline.

Absents excusés: MM. PALLAIS Gilbert, PICCA Serge, BONHOURE Nicolas,

BARNERON Séverine, FRANQUET BOURGEON Charline, THOMASSET Alexandre, ROIBET Amandine, BOURNE Céléna.

Ont donné pouvoir : M. BONHOURE Nicolas a donné pouvoir à M. LARRA Stéphane,

Mme BARNERON Séverine a donné pouvoir à M. BELLANGER Lionel, Mme FRANQUET BOURGEON Charline a donné pouvoir à Mme

GUILLEMINOT Karine.

Mme BOURNE Céléna a donné pouvoir à M. GOMEZ David.

Conseillers municipaux présents : 15

Mme Fabienne SGRO a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 08 novembre 2022

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 08 novembre 2022. A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 08 novembre 2022 est approuvé.

Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal

Entendu le rapport de Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal.

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délibération n° DEL20202605_04 du 26 mai 2020.

Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal dont décisions de renonciation au D.P.U.

Nº	Date de la décision	Objet		
DEC2022_125 21/10/2022		DIA VALENTI / PRADEL ~ Parcelle cadastrée AB 261 – 4 impasse Provençale, reçue en mairie le 21 octobre 2022		
DEC2022_126	31/10/2022	ACTE DE CONCESSION BROSSE		
DEC2022_127	02/11/2022	DIA CHAMBRE / BENISTAND - Parcelles cadastrées AH 76/90 - 11 rue des Cytises reçue en mairie le 25 octobre 2022		
DEC2022_128 03/11/2022		ACTE DE CONCESSION DEMARET		

DEC2022_129	08/11/2022	Contrat d'abonnement Panneaux Pocket - Société CWA Enterprise			
DEC2022_130	09/11/2022	DIA FIGUET / FRAYSSE - Parcelle AB 803 - 3 Chemin des Perrières, reçue en mairie le 09 novembre 2022			
DEC2022_131	10/11/2022	DIA CONSORT FOUILLON/ DECAYEUX - Parcelle AE 73 en partie - 5 Nos Foyers, reçue en mairie le 10 novembre 2022			
DEC2022_132	10/11/2022	DIA CONSORT FOUILLON / HAXAIRE - Parcelle AE 73 en partie - 5 Bis Nos Foyers, reçue en mairie le 10 novembre 2022			
		N° 133 à 140 – Délibérations du Conseil Municipal du 08 novembre 2022			
DEC2022_141	16/11/2022	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de cheminements doux - Espace sportif des Guinches			
DEC2022_142	18/11/2022	Construction d'une tribune et de vestiaires au stade Hervé Potignat - Contrat de rédaction de notices d'accessibilité et de sécurité - Société Alpes Contrôle			
DEC2022_143	22/11/2022	DIA GAILLARD ET ROUX / MASSOUBRE - Parcelle AB 206 - 4 Chemin des Marronniers, reçue en mairie le 21 novembre 2022			

DEL2022_145 - Décision modificative n° 4 - Budget principal de la Commune 2022

Rapporteur: Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal ;

Vu la délibération n° DEL2021_233 du 21/12/2021 portant vote du budget général de la Commune ;

Vu la délibération n° DEL2022_32 du 01/03/2022 portant vote de la décision modificative n° 1 du budget général de la Commune ;

Vu la délibération n° DEL2022_101 du 13/09/2022 portant vote de la décision modificative n° 2 du budget général de la Commune ;

Vu la délibération n° DEL2022_133 du 08/11/2022 portant vote de la décision modificative n° 3 du budget général de la Commune ;

Considérant la nécessité de réaffecter des crédits ;

Entendu le rapport de Monsieur le rapporteur ;

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

• VOTE les modifications budgétaires suivantes sur le budget principal 2022 de la commune :

Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant
		DEPENS	ES D'INVESTISSEMENT	
117 NAF	20	2051	Concessions et droits similaires	-1 000.00 €
	16	1641	Emprunts en euros	1 000.00 €
	Total des	0.00 €		

DEL2022_146 – Territoire d'Energie Drôme – Dissimulation des réseaux téléphoniques - Effacement et fiabilisation des réseaux électriques chemin Claude MARCE, à partir du poste MARCE – Estimatif des travaux – Approbation du projet – Participation Communale – Dossier n° 262180016ART

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le rapporteur expose qu'à la demande de la commune, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification – Effacement et fiabilisation des réseaux électriques Chemin Claude MARCE, à partir du poste MARCE. Dissimulation des réseaux téléphoniques.

Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil :

65 526.14 €

dont frais de gestion : 3 120.29 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme :

13 105.23 €

Participation communale basée sur le HT :

52 420.91 €

Total hors taxe des travaux de câblage : 10 207.63 €

Plan de financement prévisionnel :

5 001.74 €

Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales (49% x 10 207.63 = 5 001.74 €)

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme

1 000.35 €

Participation communale basée sur le HT

4 001.39 €

Montant total de la participation communale :

56 422.30 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- APPROUVE le projet établi par le Territoire d'Energie Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et Enedis ;
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqué cidessus;
- DECIDE de financer la part communale par autofinancement ;
- S'ENGAGE à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis par le Receveur de Territoire d'Energie Drôme ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

DEL2022_147 - Territoire d'Energie Drôme - Esthétique des réseaux - Effacement et flabilisation des réseaux électriques chemin Claude MARCE, à partir du poste MARCE - Estimatif des travaux - Approbation du projet - Participation communale - Dossier n° 262180016AER

Rapporteur: Monsieur le Maire

Monsieur le rapporteur expose qu'à la demande de la commune, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : <u>Electrification</u> – <u>Effacement et fiabilisation des réseaux électriques Chemin Claude</u> MARCE, à partir du poste MARCE.

Dépense prévisionnelle HT:

64 503.24 €

dont frais de gestion : 3 071.58 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme

41 927.11 €

Participation communale:

22 576.13 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et Enedis;
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé. En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-cl excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqué ci-dessus;
- DECIDE de financer la part communale par autofinancement ;
- S'ENGAGE à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis par le Receveur de Territoire d'Energie Drôme ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.
- M. LARRA demande si les réseaux seront enfouis sous la voie ou sous le cheminement doux.
- M. le Maire et M. ROUX ne peuvent lui répondre car le programme des travaux n'est pas finalisé à ce jour.
- M. WILHELM s'interroge sur la nécessité d'enfouir les réseaux télécom cuivre qui à terme seront abandonnés au profit de la fibre.
- M. le Maire lui répond que les travaux d'enfouissement prévoient également la pose de fourreaux pour la fibre.

DEL2022_148 - CAF - Convention territoriale globale - Avenant prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Périscolaire »

Rapporteur: Monsieur le Maire

Monsieur le rapporteur rappelle que la Conseil Municipal a délibéré le 09 novembre 2021 pour la mise en place de la Convention Territoriale Globale.

Dans sa séance du 18 mai 2021, le conseil d'administration de la CNAF a décidé de la création d'un montant forfaitaire plancher au titre du « bonus territoire Ctg » permettant une meilleure solvabilisation de ces équipements par la branche famille. Le présent avenant permet donc de revaloriser le montant forfaitaire de bonus territoire Ctg de l'équipement « Service périscolaire Les Zigottos ».

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'avenant Prestation de service Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) « Périscolaire » ci-annexé ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document afférent.

DEL2022_149 - CAF - Convention territoriale globale - Avenant prestation de service Accuell de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Extrascolaire »

Rapporteur: Monsieur Le Maire

Monsieur le rapporteur rappelle que la Conseil Municipal a délibéré le 09 novembre 2021 pour la mise en place de la Convention Territoriale Globale.

Dans sa séance du 18 mai 2021, le conseil d'administration de la CNAF a décidé de la création d'un montant forfaitaire plancher au titre du « bonus territoire Ctg » permettant une meilleure solvabilisation de ces équipements par la branche famille. Le présent avenant permet donc de revaloriser le montant forfaitaire de bonus territoire Ctg de l'équipement « Service extra Les Zigottos ».

Après présentation dudit rapport, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'avenant Prestation de service Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) « Extrascolaire » ci-annexé ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document afférent.

Informations / Questions diverses

Fin de séance à 19h25

A Mours Saint Eusèbe, le 29 novembre 2022,

La Secrétaire de séance

Le Maire de Mours Saint Eusèbe

Dominique MOMBARD

Fabienne SGRO